



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.11.2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Gilles CHEMARIN, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Florence MOURET, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

Arrivé(e)s en cours de séance : /

Secrétaire de séance : Mme Florence MOURET

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 17 novembre 2020

Suite aux dernières directives de mesures sanitaires, afin d'assurer la publicité de la séance, celle-ci été retransmise en direct sur le compte Facebook de la mairie.

* * *

2020.10.01 Mise à jour de la composition des Commissions municipales (suite à la démission de M. Albert ADESSO)

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU la délibération n°2020.04.04 en date du 15 juin 2020 fixant la liste et la composition des Commissions municipales,

VU la délibération n°2020.08.01 en date du 21 septembre 2020, modifiant la composition des Commissions municipales, suite à la démission de Mme Sylvie ROCHE,

VU la lettre de démission de Monsieur Albert ADESSO présentée le 19 octobre 2020,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la composition des commissions municipales, suite à cette démission et à l'entrée en fonction de Madame Géraldine GAY,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer Madame Géraldine GAY dans la Commission « Chemins / Gestion différenciée / Forêt »,

VALIDE, en conséquence, la liste des membres des Commissions comme suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES 2020-2026

Scolaire/CME/Biblio	Associations	Communication	Finances	PLUiH
Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt
Villien Agnès VP	Jamonac Claude VP	Beaumel Perrine VP	Clément Nathalie VP	Clément Nathalie VP
Nonnenmacher Maryline	Villien Agnès	Jamonac Claude	Jamonac Claude	Jamonac Claude
Beaumel Perrine	Nonnenmacher Maryline	Villien Agnès	Villien Agnès	Quiblier Dany
Billon Pascale (CME)	Clavier Philippe	Nonnenmacher Maryline	Quiblier Dany	Chemarin Gilles
Mouret Florence (CME)	Du Peloux Pierre	André Sophie	Beaumel Perrine	Clavier Philippe
Jamonac Claude	Soubeyrat Jean-Paul	Chazot Martine	Du Peloux Pierre	Maulard Alain
Bonnet Sylvie	Brunel Laurent	Du Peloux Pierre	Sauzéat Volozan Agnès	Brunel Laurent
Sauzéat Volozan Agnès	Tardy Eric	Sauzéat Volozan Agnès	Gagnaire Louis-Claude	Gagnaire Louis-Claude
		Bonnet Sylvie		

COMMISSIONS MUNICIPALES A DUREE LIMITEE

Pôle Mairie / Aînés / APC / Services Techniques	Chemins / Gestion différenciée / Forêt	Accès Roiffieux Sud-Ouest
Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt	Delord Christophe Pdt
Quiblier Dany VP	Beaumel Perrine VP	Quiblier Dany VP
Clément Nathalie	Chemarin Gilles	Clément Nathalie
Jamonac Claude	Villien Agnès	Clavier Philippe
Villien Agnès	Gay Géraldine	Chemarin Gilles
Beaumel Perrine	Chazot Martine	Gagnaire Louis-Claude
Nonnenmacher Maryline	Clavier Philippe	
Chemarin Gilles	Richard André	
Billon Pascale	Maulard Alain	
Tardy Eric	Brunel Laurent	
Richard André	Bonnet Sylvie	
Soubeyrat Jean-Paul		
Gagnaire Louis-Claude		

SDE 07	ADAPEI
Chemarin Gilles	Jamonac Claude
Quiblier Dany (sup.)	

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2020.10.02 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,
CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,

DECIDE que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2020.10.03 Lancement de l'opération de bons d'achat « Je course à Roiffieux »

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

CONSIDERANT les intérêts de soutenir la vitalité des commerces de Roiffieux et de favoriser le pouvoir d'achat des ménages, en ce contexte de crise économique, sociale et sanitaire particulièrement impactant, liée à la pandémie COVID-19 qui sévit déjà depuis plusieurs mois sur le territoire national,
CONSIDERANT l'annulation du repas des aînés de novembre 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19 accrue en cette fin d'année 2020,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'opération « Je course à Roiffieux »,

FIXE l'aide à 10€ par habitant réfoicalien, sur la base de justificatifs de résidence et de composition du ménage,

FIXE une aide complémentaire de 10€ aux personnes de 65 ans et plus habitant à Roiffieux, en compensation de l'annulation du repas des aînés prévu en novembre 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19 qui s'est accrue,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants,

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, à savoir 36 000€,

CHARGE la Directrice générale des services de mettre en application la présente décision.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 18 Abstention : 5 Contre : 0

2020.10.04 Convention pour l'utilisation de bons d'achat dans le cadre de l'opération « Je course à Roiffieux »

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

*CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de Roiffieux en date du 23 novembre 2020, lançant l'opération de bons d'achat « Je course à Roiffieux »,
CONSIDERANT l'annulation du repas des aînés de novembre 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19 accrue en cette fin d'année 2020,
CONSIDERANT l'intérêt de conventionner avec les commerçants partenaires de l'opération « Je course à Roiffieux »,*

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

AUTORISER le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer et à mettre en œuvre la convention ci-annexée, ainsi que les éventuels avenants, avec les commerçants de Roiffieux qui seraient partenaires de l'opération « Je course à Roiffieux »,

CHARGE la directrice générale des services de mettre en application la présente décision.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 18 Abstention : 5 Contre : 0

2020.10.05 Exonération des tarifs des droits de place pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

*VU la délibération n°2019.10.05 du conseil municipal de Roiffieux en date du 19 décembre 2019, fixant les tarifs des droits de place pour l'année 2020,
CONSIDERANT le contexte de crise économique liée à la pandémie COVID-19 et la nécessité de soutenir la vie économique locale et de passage,*

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exonération des droits de place pour l'année 2020,

ANNULE, en conséquence, la délibération du conseil municipal n°2019.10.05 en date du 19 décembre 2019.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2020.10.06 Fixation des tarifs des concessions funéraires pour l'année 2021

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2021,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux tarifs des concessions funéraires pour l'année 2021 comme suit :

CONCESSIONS :

- Ouverture de fosse ou de caveau : 172 €
- Concession trentenaire : 126 € le m²

- Concession cinquantenaire : 202 € le m²

COLOMBARIUM :

- Casier de 4 urnes pour 15 ans : 347 €
- Casier de 4 urnes pour 30 ans : 675 €
- Redevance pour le dépôt de l'urne comprenant l'ouverture, la fermeture, le scellement, la fixation de la couverture, la fourniture des plaques et la gravure : 160 €

JARDIN DU SOUVENIR :

- Taxe de dispersion des cendres : néant
- Fourniture, gravure et pose de plaque : 30 €

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2020.10.07 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Rapporteur : Monsieur Gilles CHEMARIN

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

CONSIDERANT que la Commune de Roiffieux ne sera plus éligible aux tarifs réglementés à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT que le SDE 07 propose la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les communes qui souhaitent y adhérer,

CONSIDERANT l'intérêt de cette proposition,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Roiffieux au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point De Livraison,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Roiffieux, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2020.10.08 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2020.10.01	06.10.20	Bibliothèque Ecoles	Signature d'une convention pour la Fête du livre jeunesse 2020 avec Annonay Rhône Agglo	forfait de 100 € par intervention d'auteur et/ou illustrateur dans les écoles maternelles de la commune + forfait de 10 euros par repas
2020.10.02	19.10.20	Défense incendie	Acceptation d'un devis pour la pose d'un poteau incendie supplémentaire – chantier RD470 <i>BC 144-2020 auprès de Mounard Travaux Publics de Boulieu-lès-Annonay (07)</i>	3 180,00 € TTC
2020.10.03	20.10.20	Equipements	Signature d'un contrat d'entretien pour la chaudière du Complexe La Garde <i>BC 147-2020 auprès de la société T.T.E.C. de Valence (26)</i>	2 304,00 € TTC
2020.10.04	28.10.20	Ecoles travaux	Acceptation d'un devis pour la confection de 2 barrières pour l'école publique <i>BC 149-2020 auprès de SEPEM de Boulieu-lès-Annonay (07)</i>	531,80 € TTC

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

* *